



# **BULLETIN MUNICIPAL**

**Mars 2019 (n°6)**

# **PIMPRESZ**



# // Edito



Mesdames, Messieurs,

*Comme chaque année, le retour du printemps est propice aux bonnes résolutions dans la perspective de gains énergétiques, de travaux de rénovation ou d'amélioration de l'habitat.*

*Il me semble utile de rappeler que de nombreux démarcheurs viendront vous solliciter, soit par téléphone ou en porte à porte pour proposer leurs services.*

*Sachez vous prémunir de toute intervention téléphonique insistante en rapport avec une quelconque anomalie sur vos comptes bancaires, couverture sociale ou autre ; ces organismes procèdent par courrier. Ne répondez pas aux questions qui nourrissent leurs fichiers et qui pourraient accroître le cycle de leurs démarches, voire se retourner contre vous.*

*Si vous envisagez des travaux d'entretien de toiture, de ravalement, de changement d' huisseries, de maçonnerie ou autres, n'attendez rien de bon des bonimenteurs de passage qui en échange de prix exceptionnels osent vous affirmer qu'ils feront aussi bien que des professionnels locaux, qui, eux, sont connus et ont pignon sur rue. D'ailleurs quels recours auriez-vous en cas de malfaçon de la part d'une entreprise non déclarée, souvent éphémère, située parfois à plusieurs centaines de kilomètres !*

*Pour faire court :*

*Démarchage téléphonique ; raccrochez !*

*En porte à porte ; ne cédez pas aux propositions alléchantes.*

Bernard Christian TOULLIC

# LA MAIRIE



Rue de l'Église - 60170 PIMPRESZ

**Tél** : 03.44.76.84.84 **Fax** : 03.44.75.03.85

**Mail** : mairie-de-pimpresz@wanadoo.fr

**Site Internet Communal** : mairiepimpresz.fr

**ATTENTION AUX CHANGEMENTS D'HORAIRES  
ET A LA FERMETURE DU MERCREDI MATIN**

## Horaires

### Bibliothèque

Lundi de 16h00 à 18h00

Mardi de 16h00 à 18h00

Jeudi de 16h00 à 18h00

Vendredi de 16h00 à 16h30

**(Inscription GRATUITE)**

## Horaires Mairie

Lundi, Mardi et Jeudi

de 15h00 à 18h00

**Mercredi FERMÉ**

Vendredi de 13h30 à 16h30

## Horaires Péricolaire

Lundi, Mardi, Jeudi et vendredi

de 07h00 à 08h35 et de 16h45 à 18h30

**Téléphone : 03.44.75.61.49**

## Horaires Réservations Salle des Fêtes, Brocante, livre de la commune et remise des dossiers vierges ALSH

Lundi, Mardi, Jeudi et vendredi

de 10h00 à 12h00

Lundi et Jeudi

de 14h30 à 18h00

Mardi

de 15h30 à 18h00

Vendredi

de 14h30 à 16h30

**Téléphone : 03.44.76.84.84**

## Cimetière

### Horaires d'ouverture et fermeture

Du 1er Avril au 31 Octobre :

8h00 à 19h00

Du 1er Novembre au 31 Mars :

8h00 à 18h00

Le compte rendu de chaque Conseil Municipal ainsi que les Bulletins Communaux sont à votre disposition sur le site Internet de la Commune.



# ETAT CIVIL

## ★ **NAISSANCE** ★



## ★ **PACS** ★

Melle **BLANCO Camille**  
et  
Mr **DUBOIS Aurélien**  
Le 18 Janvier 2019



## ★ **MARIAGE** ★

Melle **BOUTALEB Ornella** et Mr **FALLIERES Benjamin**

\*\*\*

Le 09 Février 2019



## **DÉCÈS**

Mr **CARRÉ Alain** décédé le 10 Janvier 2019

Mr **DANIELAK Michel** décédé le 03 Mars 2019

*Toutes nos Sincères Condoléances aux familles*



# **TRAVAUX**

## **> Travaux en cours :**

Différents travaux ont été programmés durant le mois d'avril, s'agissant des arbres hauts qui menacent les habitations, certains seront abattus, d'autres élagués, en particuliers Rue de la Couture.

D'autres concernent plus précisément la voirie ; aux abords de la Mairie et le parking de l'église qui disposera d'un passage sécurisé pour les enfants se rendant à l'école en empruntant la Rue des Prêtres.

## **> Arbre, Branche, tombé(e), déraciné(e)...**

### **Qui est responsable?**

Suite à la tempête qui a sévi il y a quelques semaines sur notre territoire, nous souhaitons vous rappeler quelques règles.

Il est impératif que vos arbres soient entretenus afin d'éviter : si une branche se casse ou un arbre se déracine et dégrade le bien de votre voisin ou domaine public, d'être tenu responsable des dégâts ainsi causés.

Nous vous encourageons vivement à consulter l'article 1384 du Code Civil qui détermine le responsable selon les situations, tempête ou tempête reconnue en catastrophe naturelle.



# Informations Importantes

## > RECENSEMENT MILITAIRE :



Tous les jeunes hommes et jeunes filles sont tenus de se faire recenser en Mairie, après leur 16<sup>ème</sup> anniversaire.

Une attestation de recensement est remise à cette occasion, elle sera demandée lors de l'inscription aux examens (CAP, BEP, BAC...) et pour le passage du Permis de Conduire.

Cette attestation est à conserver précieusement, car en cas de perte aucun duplicata ne peut être fourni par la Mairie.

### Périodes de Recensement

\* Né(e)s en Avril, Mai et Juin 2003 : du 1er Avril au 30 Juin 2019.

\*\*\*\*\*

## > VOTRE DEMANDE D'IMMATRICULATION :



1. Rendez-vous sur le site : <http://immatriculation.ants.gouv.fr>
2. Choisissez le type de demande que vous souhaitez effectuer
3. Connectez vous à votre espace ANTS
4. Cliquez sur « Mon espace véhicule »
5. Effectuez votre demande d'immatriculation
6. Suivez votre demande en ligne

\*\*\*\*\*

## > CARTE D'IDENTITE NATIONALE :



La Carte Nationale d'Identité (CNI) et le Passeport Biométrique sont désormais délivrés par la Mairie de Ribécourt-Dreslincourt

**Lundi, Mercredi et Vendredi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 17h00**

De plus, aucunes photocopies des pièces à joindre ne seront faites en mairie et la demande doit être remplie avant de se déplacer.

<https://passeport.ants.gouv.fr/Services-associes/Realiser-une-pre-demande-de-carte-nationale-d-identite-CNI>

\*\*\*\*\*

## > PASSEPORT :

<https://passeport.ants.gouv.fr/Vos-demarches/Realiser-une-pre-demande-de-passeport>



**IMPORTANT : Il vous est aussi possible de vous rendre à la Mairie de Noyon pour ces démarches**



## › Dératisation

La dératisation a été effectuée le 21 mars 2019 au matin.

L'avis de passage a été affiché dans les cadres réservés à cet effet.



Dératisation

Site d'estimation en ligne

**ISS DIRECT**

Services d'hygiène et de prévention

L'entreprise «ISS» Service Hygiène et prévention n'est pas en mesure d'approvisionner la Mairie en Raticides pour une distribution aux particuliers.

Toutes demandes faites de votre part à cette société vous sera facturées.

Pour les années à venir, nous vous recommandons de vous faire connaître en Mairie avant la date de passage.

## › Incivilités



Nous nous permettons de vous rappeler que les règles de savoir vivre doivent inciter chaque propriétaire de chien à ne pas laisser son animal faire ses besoins en n'importe quel endroit et à ramasser ses éventuelles déjections pour le bien être de tous. Nous déplorons que la zone enherbée près de la Salle des Fêtes où jouent les enfants soit considérée comme une zone privilégiée ainsi que les trottoirs et le cimetière !!!

### **IMPORTANT!!!**

Nous déplorons assez régulièrement des plaintes d'habitants concernant les chiens errants dans la commune.

Nous vous rappelons que vous devez veiller à ce que vos animaux ne puissent pas s'échapper de chez vous.

D'autre part, les chiens de toute catégorie doivent impérativement être tenus en laisse lors de la promenade, afin d'éviter tous désagréments auprès d'enfants voire même d'adultes qui les craignent.

**Pensez à vos compagnons!!! en plaçant à leur collier un tube d'identité avec vos Nom, adresse et téléphone ainsi que le nom de votre animal.**



## › Bénévolat pour l'église



Nous avons évoqué dans deux bulletins précédents la possibilité de nous rendre collectivement utiles pour envisager la restauration de notre patrimoine que constitue notre Eglise Saint-Médard.

A cette occasion nous vous convions cordialement à participer, selon vos disponibilités, à ce petit chantier que nous comptons débiter le 18 mai prochain.

## **Nous vous donnons rendez-vous à 10H à l'Eglise**

Le matériel sera fourni par nos soins et nous vous espérons nombreux et nombreuses pour cette démarche citoyenne. D'avance merci.

## › Entretien du Cimetière

**LE CIMETIÈRE N'EST PAS CONSIDÉRÉ COMME UNE AIRE DE JEUX POUR LES ENFANTS MAIS UN LIEU DE RECCUEILLEMENT, DONC DE RESPECT!!!**

Il est rappelé aux familles qui ont un proche ou un aïeul enterré au cimetière de la commune, qu'elles sont tenues, quand elles le peuvent, d'entretenir leurs tombes et le tour de celles-ci (désherbage). Les agents communaux ne pouvant matériellement pas assurer la totalité de l'entretien des lieux.

Merci de votre compréhension pour embellir ce lieu de repos sacré.

**Les chiens y sont interdits... pensez-y!!!**

Chaque Pimprezien(ne) est par ailleurs invité(e) à faire preuve de civisme en participant ponctuellement à l'entretien du trottoir qui longe éventuellement son habitation en arrachant une herbe disgracieuse ou en ramassant un déchet abandonné devant chez lui (elle), sans attendre nécessairement le passage des agents communaux.

### › Comment venir à bout des mauvaises herbes... **Avez-vous essayé???**

La saison du désherbage étant de retour, nous vous conseillons vivement cette recette maison du désherbant 100% naturel et Bio :

- **5 litres d'eau,**
- **1 kg de sel iodé,**
- **200ml de vinaigre**



Par temps sec, arrosez de ce mélange les mauvaises herbes, laissez agir et lorsque la végétation commencera à jaunir et à faner, il vous suffira de l'arracher.



# > Atlas de la Biodiversité Communale

Un travail d'identification de la Biodiversité sur les Deux Vallées a été effectué par Picardie Nature.

Ce dernier a permis le recensement de diverses espèces sur chaque commune.

Ci-après celui de PIMPRESZ.



## L'Atlas de la Biodiversité communale



Potamot fluet

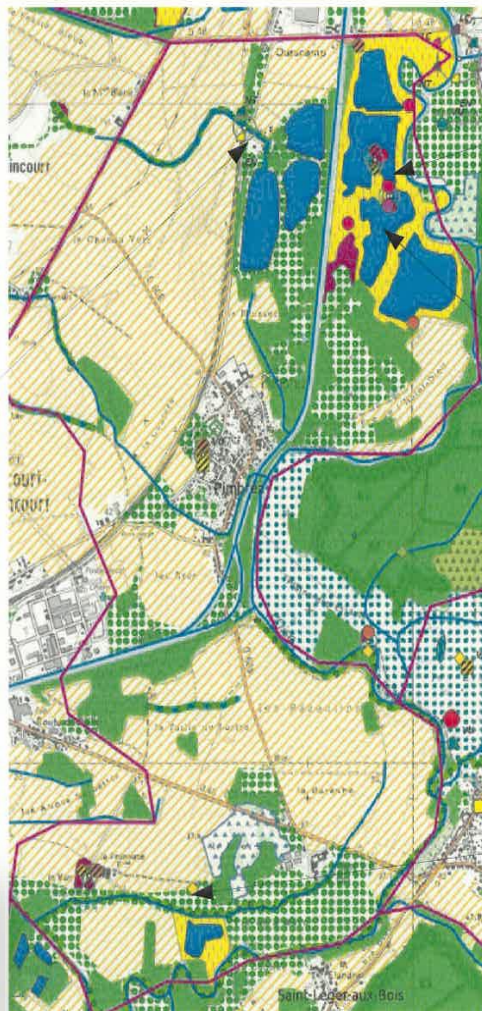


Anguille européenne



Effraie des clochers

L'Effraie des clochers a également été vue sur la Commune de PIMPRESZ



Gorgebleue à miroir



Hivernage Oiseaux d'eau



Pie-Grièche écorcheur

# Informations

## > Conteneur à verres

Il est formellement interdit de déposer des sacs remplis de bouteilles ou bocaux près du conteneur.

Ces derniers doivent impérativement être jetés dans le conteneur réservé à cet effet.

Depuis le dernier bulletin rien n'a changé, malgré l'affiche apposée sur celui-ci.

En conséquent, si ce problème persiste nous ferons procéder à l'enlèvement de ce conteneur.



## RAPPEL

### Il est INTERDIT de brûler les déchets verts

L'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets végétaux n'est pas sans raison. En effet, cela entraîne non seulement des effets négatifs sur la santé humaine mais également sur le climat et l'environnement .



## > Nuisances Sonores

Nous vous rappelons les jours et horaires à respecter, pour tous travaux de bricolage, jardinage ou autres appareils pouvant occasionner des gênes pour votre voisinage.

Les jours ouvrables et les samedis  
de 8H00 à 12H00 et de 14H00 à 19H00

### ATTENTION CHANGEMENT D'HORAIRE

Les dimanches et jours fériés  
de 9H30 à 12H00

**Respecter  
ses voisins  
c'est se  
respecter  
soi-même !**

Avoir l'aimable gentillesse de prévenir vos voisins lors d'une grande manifestation en famille ou entre amis.





## Le Frelon Asiatique



### Après le Moustique Tigre, place au Frelon Asiatique

Cette espèce d'insecte venue de l'Asie du Sud-est fait chaque année de nouvelles victimes.

Dans les faits, le **Frelon Asiatique** devient agressif et dangereux envers l'homme que lorsqu'il se sent menacé.

Les abeilles et autres pollinisateurs s'avèrent être ses cibles favorites. Pour les apiculteurs, le **Frelon Asiatique** est vite devenu un fléau redoutable et redouté. Surtout que sa présence dans les ruches n'est parfois détectée que trop tard. Contrairement au Frelon Européen, le **Frelon Asiatique** ne perturbe en aucun cas les abeilles.

Le seul conseil que l'on pourrait vous donner serait de faire appel à des professionnels. Ne partez pas à la recherche du ou des nids tout seul : il est impératif de ne pas détruire seul l'habitat. Se sentant en danger, les insectes peuvent devenir agressifs et multiplier les piqûres. Une intervention inadéquate peut également conduire à la dissémination puis à la prolifération de l'espèce dans la nature.

Ils sont généralement installés en hauteur et très difficiles d'accès. Et comme un nid peut contenir plus d'une centaine d'individus, autant prendre toutes les précautions nécessaires. **Chez une personne allergique, une seule piqûre suffit pour provoquer un grave choc anaphylactique et provoquer la mort.**

N'hésitez donc pas à faire appel aux professionnels. Très peu de sapeurs-pompiers interviennent dans la destruction des nids repérés. Mieux vaut faire appel à des entreprises spécialisées pour s'en débarrasser. Une prestation payante dont les prix diffèrent selon les professionnels. Ces derniers pourront recourir à la perche télescopique pour injecter de l'insecticide au sein du nid.



## Artisans capables de détruire ce genre de nid

GUEPES 60

53, Place du Bois Blond

60170 CARLEPONT

Tél : 06 27 81 13 87

D'autres Artisans proposés par le SDIS 60 sur :

<https://www.pagesjaunes.fr/recherche/departement/oise-60/frelons>

IDB60

201, Rue du Confluent

60400 PONT-L'ÉVEQUE

Tél : 06 66 90 58 36

D'autres Artisans proposés par le SDIS 60 sur :

Mail : [intervention.db60@gmail.com](mailto:intervention.db60@gmail.com)

**DEVIS GRATUIT**



SECTEUR PICARDIE

**IDB60**  
Intervention Désastre Dégât

**DESTRUCTION  
NIDS DE GUÊPES  
ET NIDS DE FRELONS**

**DEVIS ET RENSEIGNEMENTS  
GRATUIT  
INTERVENTION 24/7**

Logo: Certifié, QUALITÉ, f, Instagram

**Téléphone : 06 66 90 58 36**  
**Mail : [intervention.db60@gmail.com](mailto:intervention.db60@gmail.com)**

Appel Commerciale et Prix 06 66 90 58 36



## Déclarer la naissance de votre enfant à la CPAM devient un jeu d'enfant !

**La famille s'agrandit... Parce que chaque instant passé avec votre bébé est précieux, déclarez-le en ligne depuis votre compte ameli, tout simplement, sans vous déplacer !**

Une fois la déclaration de naissance de votre enfant faite en mairie, pensez à le déclarer également auprès de votre CPAM pour une prise en charge de ses soins.

**Gagnez du temps, grâce à la déclaration en ligne !** Vous pouvez effectuer cette démarche depuis l'application ameli pour smartphone et tablette, disponible sur l'[App Store](#) et [Google Play](#). Le service « Déclaration du nouveau-né » est accessible depuis la rubrique « **Mes démarches** » de votre compte ameli.

Il vous appartient ensuite de remplir les informations demandées à l'identique de ce qui est écrit sur l'extrait de l'acte de naissance de votre enfant ou sur le livret de famille. Suite à cette déclaration en ligne, votre enfant sera inscrit sur votre carte Vitale (dès que vous l'aurez mise à jour en pharmacie ou dans une agence de l'Assurance Maladie).



Retrouvez-nous    



## > **Listes électorales**



Notre commune est désormais raccordée à la démarche en ligne de demande d'inscription sur les listes électorales (ILE) proposée par le service public.

En conséquence, vous devez désormais vous inscrire sur les listes électorales sur le lien suivant : <http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

A cet égard, le gouvernement a introduit un changement important : le pays ne sera plus découpé en huit circonscriptions régionales comme entre 2003 et 2014, mais formera une circonscription unique.

### **RAPPEL**

**Les élections Européennes auront lieu le Dimanche 26 Mai 2019.**





## > **Sécurité**

### **Les incendies domestiques : les prévenir et savoir réagir !**

Une simple négligence peut déclencher en quelques minutes un incendie aux conséquences souvent dramatiques.

Chaque année, un incendie survient toutes les 2 minutes en France, soit plus de 250 000 incendies. La température d'une pièce en feu atteint 600°C en 3 minutes. Plus de 10 000 personnes subissent ainsi des blessures, dont 3 000 souffrent ensuite d'une invalidité lourde. Et 800 personnes décèdent, la nuit étant la période la plus meurtrière : 70% des incendies mortels ont en effet lieu la nuit.

L'intoxication par la fumée est la 1<sup>ère</sup> cause de décès chez les victimes d'incendie, alors que l'incendie domestique est la 3<sup>ème</sup> cause de mortalité chez les enfants de moins de 5 ans.

A l'origine de ces nombreux incendies : les produits inflammables et combustibles, les mégots, les bougies... jetés dans les poubelles, et aussi des installations électriques non conformes, mal entretenues ou surexploitées.

1 incendie sur 4 est lié à une installation électrique défectueuse !



### **Obligation d'installer des détecteurs de fumée**

Depuis 2015, l'installation de détecteurs de fumée est obligatoire dans toutes les habitations, à chaque étage (de préférence près des chambres). Facile à installer et à entretenir, leur présence divise par 2 le nombre de décès en cas d'incendie. Attention à bien choisir un détecteur de fumée conforme à la norme NF. Vérifier les piles régulièrement. **Vous devez remplacer la pile si le détecteur de fumée n'émet pas de bip lorsque vous appuyez sur ce bouton « test ». De même, si l'alarme de votre détecteur de fumée se déclenche sans raison apparente et émet un bip sonore court toutes les minutes, c'est le signe que votre pile commence à faiblir.**



### **Les bons réflexes pour prévenir les incendies**

#### **Adopter les gestes de prudence**

Ne pas laisser les appareils électriques en veille.

Ne pas surcharger les prises électriques.

Bien éteindre les cigarettes et ne pas fumer au lit.

Tenir les allumettes et les briquets hors de portée de l'enfant (qui ne doit jamais être seul à la maison).

Ne rien laisser sur le feu ou dans le four sans surveillance : casserole, plat...

Eloigner les produits inflammables des sources de chaleur : radiateur, ampoule, plaques de cuisson...

Ne pas raviver un feu avec de l'alcool ou de l'essence.

#### **Prendre les bonnes précautions**

Faire entretenir régulièrement les installations électriques, à gaz et de chauffage par des professionnels.

Vérifier les appareils électriques : cordon abîmé, halogène sans grille de protection...

Faire ramoner les conduits et les cheminées au moins une fois par an.

S'équiper d'un extincteur A, B et C pour tous feux de bois, papier, huile, fioul... : avant toute utilisation,

contacter les pompiers pour signaler tout départ d'incendie et se tenir à distance des flammes lors de son utilisation.

### **Réagir efficacement en cas d'incendie**

**Numéros d'urgence gratuits 18 : Sapeurs-Pompiers 112 : Numéro d'urgence européen 15 : Samu**

#### **Si l'incendie est au domicile :**

Évacuer les personnes présentes pour éviter les intoxications par les fumées toxiques.

Fermer la porte de la pièce en feu et la porte d'entrée.

Ne jamais revenir sur ses pas.

Appeler les secours d'urgence.

A l'étage, sortir rapidement par l'issue la plus proche avec les personnes présentes.

Ne jamais laisser seul un enfant ou une personne âgée, même pour aller chercher du secours.

Fermer la porte en partant.

Se tenir à la disposition des Pompiers.

# > Informations

## > **IMPORTANT** Reprise et traitement d'amiante type « fibro-ciment » :

Comme convenu  
veuillez trouver ci dessous les conditions de reprise et de traitement d'amiante type "fibro-ciment" :

- LIVRAISON PAR LE CLIENT A PIMPREZ : Forfait de prise en charge comprenant la mise à disposition d'un big bag "amiante", la livraison vers un centre de traitement agréé ainsi l'administratif avec édition d'un bordereau de suivi de déchets. (tracabilité des déchets) = 80 € H.T.

- DEPOSE BENNE CHEZ LE CLIENT : Forfait de prise en charge comprenant la mise à disposition d'une benne avec big bag "vrac" (transport ADR), la reprise de la benne, la livraison vers un centre de traitement agréé ainsi l'administratif avec édition d'un bordereau de suivi de déchets. = 330 €/T.

- Forfait de cout de traitement de déchets de 0 à 500 Kgs, taxe TGAP incluse (500 Kgs minimum facturable) = 85 € H.T.

- Cout de traitement de déchets au dela de 500 Kgs, taxe TGAP incluse = 155 €/Tonne.

Restant à votre disposition pour tout complément d'informations  
Cordiales salutations

**Attention ! Nous avons changer d'adresse. Vous pouvez la trouver ci-dessous. Les coordonnées téléphoniques restent inchangées.**

Denis JUIF  
Alpha Métal Services  
Route de Ribécourt  
60170 PIMPREZ  
Tel : 03 44 36 30 01  
Fax : 03 44 36 05 74  
Gsm : 07 78 46 55 16  
e-mail : [contact@alphametalservices.fr](mailto:contact@alphametalservices.fr)

## STATIONNEMENT

### > **Toujours à l'ordre du jour**

Quiconque se déplaçant dans Pimprez se rend compte du stationnement anarchique de véhicules sur les trottoirs de certaines rues, alors que ceux-ci, comme chacun sait, sont dévolus aux piétons. En matière de sécurité, le moins que l'on puisse dire, nous ne sommes pas au top !

Aussi nous demandons à tous de faire l'effort, chaque fois qu'il vous est possible, de prendre l'habitude de garer vos véhicules sur votre propriété afin de ne plus gêner la circulation, assurant aussi une meilleure visibilité notamment aux intersections, car, en cas d'accident, vous seriez tenus pour responsables. De plus, cela rend difficile la circulation pour le ramassage des bacs de collecte des déchets.

Ce sujet ayant déjà été évoqué, peu de nos concitoyens semblent sensibles à ces mesures simples qui viendraient témoigner du respect d'autrui et de l'attention due aux enfants qui, trop souvent, sont contraints d'emprunter les espaces dangereux de la voirie. Réfléchissons ensemble pour réduire les risques...

# DÉMARCHAGES

## › **Que faire en cas de pratique téléphonique frauduleuse?**



La vigilance est indispensable, dans la mesure où les sommes sont trop faibles pour tenter en justice. En cas d'appel ou de SMS de numéros inconnus, **commencez par vérifier sur internet la nature du numéro en question**. Même s'il s'agit d'un 01 ou d'un 06, soyez prudent ; les répondeurs peuvent ensuite vous inciter à appeler d'autres numéros (pratique dite de «ping-call»).

Un annuaire inversé répertorie tous les numéros surtaxés.

Il est disponible sur : [www.infosva.org](http://www.infosva.org) et permet de vérifier si un numéro est utilisé frauduleusement, en identifiant le professionnel à qui il appartient et le tarif de ses appels.

Une fois le numéro frauduleux formellement identifié, il est indispensable de le signaler, pour contribuer à la répression des fraudes, par SMS au **33700** ou sur le site internet [www.33700.fr](http://www.33700.fr) en indiquant « SPAM VOCAL et le numéro de tél ».

**N'hésitez pas à vous inscrire sur la liste d'opposition « Bloctel » ([www.bloctel.gouv.fr](http://www.bloctel.gouv.fr)).**

**C'est un service gratuit qui vous permettra de ne plus être démarché par téléphone.**

## **IMPORTANT**



Pour tous les habitants de la Commune, nouveaux arrivants, propriétaires, locataires ou ceux qui nous quittent, pour les activités ou entreprises existantes et nouvelles,

**nous vous remercions de bien vouloir vous présenter en Mairie afin de vous faire inscrire sur le fichier population.**

**Merci pour votre étroite collaboration**



# Vente Billard

La Commune de Pimprez a décidé lors du Conseil Municipal du 23 Mars 2018, de mettre en vente 4 billards avec leurs accessoires, il ne reste désormais que le Billard Français chauffant.



Si vous êtes intéressé, veuillez vous rendre en Mairie aux heures d'ouverture.  
Pour information, il vous appartiendra d'organiser le démontage et le transport.

**N'hésitez pas à en parler autour de vous!!!**

## LA BOÎTE A LIVRES

Depuis sa mise en place un roulement régulier de livres se fait.

Vous pouvez y déposer des livres que vous ne voulez plus afin de renouveler son contenu.

Cela fera le bonheur des personnes qui ne peuvent se rendre en bibliothèque.

Si vous possédez un nombre important de livres, merci de les déposer en Mairie.



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Un séjour en Europe à l'horizon ? Commandez dès aujourd'hui votre Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM)

Vacances, séjours linguistiques, déplacements professionnels... Quelle que soit la raison de votre déplacement en Europe, n'oubliez pas de **commander au moins 15 jours avant votre départ votre CEAM**, depuis votre compte ameli.

#### Comment gagnez du temps ?

1 - Connectez-vous à votre compte et choisissez la rubrique « mes démarches » puis « Commander une CEAM »

2 - Indiquez la date de votre départ

3 - Validez

Vous recevrez votre CEAM par courrier directement à votre domicile. Si la date de départ est inférieure à 15 jours, le service vous propose de télécharger un certificat provisoire valable 3 mois (à votre retour de voyage, vous trouverez votre CEAM dans votre boîte aux lettres).

**Valable 2 ans**, la CEAM permet de prendre en charge vos soins médicaux au cours de votre séjour. Tous les membres de la famille doivent en posséder une, y compris les enfants de moins de 16 ans.

**Pratique !** Vous pouvez également la commander depuis l'application ameli pour smartphone et tablette, disponible sur l'[App Store](#) et [Google Play](#).

**Le saviez-vous ?** En cas d'oubli de votre CEAM physique, présentez votre CEAM digitalisée, depuis votre smartphone, aux professionnels de santé consultés !

**Vous n'avez pas encore de compte ameli ? Connectez-vous sur [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)**

Contact presse :  
Françoise De Rocker 03 44 10 11 12



## 100 000 Dossiers Médicaux Partagés (DMP) déjà créés dans l'Oise

Officiellement lancé en novembre dernier, le Dossier Médical Partagé (DMP) a déjà convaincu 101 949 Oisiens, qui ont majoritairement créé leur dossier sur internet, en pharmacie ou dans une agence de l'Assurance Maladie.

### Gratuit et confidentiel, le Dossier Médical Partagé est la mémoire de votre santé !

- Véritable carnet de santé numérique, le DMP permet de sauvegarder vos informations médicales\* et de les partager avec les professionnels de votre choix.
- Très utile en cas d'urgence, le DMP peut vous sauver la vie car les secours peuvent consulter vos antécédents médicaux.
- Tout le monde peut créer son DMP, enfants comme adultes, quel que soit son régime de Sécurité sociale.
- L'accès au DMP est hautement sécurisé : le patient garde le contrôle de ses données puisqu'il choisit les professionnels de santé qui auront le droit d'y accéder. Seul le patient et les professionnels de santé autorisés peuvent y accéder.



### Pour créer votre DMP, c'est simple !

- Rendez-vous sur [dmp.fr](http://dmp.fr), muni de votre carte Vitale
- Demander à votre pharmacien d'ouvrir votre DMP
- Il est également possible d'ouvrir votre DMP dans les agences CPAM à Beauvais, Creil, Compiègne

**La CPAM de l'Oise sera présente au salon des séniors à l'Ellispace de Beauvais, du 17 au 19 mai 2019, pour vous informer sur le DMP et créer le vôtre.**

*\* Historique des remboursements des 24 derniers mois, pathologies et allergies éventuelles, traitements médicamenteux, comptes rendus d'hospitalisation et de consultation, résultats d'examens... (et bientôt les directives anticipées sur les souhaits concernant sa fin de vie, le carnet de vaccination) : le DMP permet de rassembler ces informations dans un seul espace sécurisé.*

Contact presse : 03 44 10 11 12  
[communication.cpam-oise@assurance-maladie.fr](mailto:communication.cpam-oise@assurance-maladie.fr)

Retrouvez-nous







Urgence

**S.A.M.U : 15**

**Pompiers : 18**

**Centre de Secours**

**60150 Thourotte :**

**03.44.90.61.12**

**Gendarmerie Nationale : 17**

**Appel d'Urgence en Europe : 112**



Médical

**Hôpital de Compiègne :**

**03.44.23.60.00**

**Polyclinique Saint Côme :**

**03.44.92.43.43**

**RIB Infirmier :**

**60170 Ribécourt**

**03.44.76.78.15**

**06.11.69.26.81**



Divers

**Trésorerie de Thourotte :**

**03.44.76.00.47**

**CC2V :**

**03.44.96.31.00**

**Maison du Conseil Général :**

**03.44.10.82.40**

**Vous souhaitez travailler?  
Vous êtes sans emploi?  
Nous pouvons vous aider**

**Des particuliers, des entreprises vous proposent  
des heures de travail  
(rémunération au SMIC horaire)**

### Vos compétences :

- ✓ Ménage et Repassage
- ✓ Soutien scolaire à domicile
- ✓ Jardinage
- ✓ Courses et préparation de repas
- ✓ Garde d'enfants
- ✓ Assistance aux personnes âgées
- ✓ Petits travaux de bricolage
- ✓ Manutention et Aide au déménagement
- ✓ Soins aux animaux
- ✓ Peinture et papier peint

**La solidarité, l'égalité et la dignité  
sont au cœur de notre fonctionnement.**

**Notre association, loi de 1901, est conventionnée par l'Etat  
et partenaire du Conseil Départemental.  
En utilisant nos compétences, vous contribuez à notre mission  
de service public pour une économie solidaire.**

Conception : [www.horizonmarketing.fr](http://www.horizonmarketing.fr) Crédit photos : Fotolia - © shotstudio - © iurhan

**Partage Travail | 3 rue de l'Anthémis - 60200 Compiègne  
Téléphone : 03.44.86.42.82 | E-mail : [accueil@partagettravail60.fr](mailto:accueil@partagettravail60.fr)**

**Nos bureaux sont ouverts le lundi 10h-12h30, 14h-17h,  
du mardi au vendredi 9h-12h30, 14h-17h**

**WWW.PARTAGETTRAVAIL60.FR**



**Agence l'Age d'Or**  
2 Rue des Frères Greban  
60200 COMPIEGNE  
Tél : 03.44.44.01.01  
Mail : [compiegne@agedorservices.com](mailto:compiegne@agedorservices.com)

L'entreprise Compiégnoise «Age d'Or» a repris en totalité  
l'activité de portage de repas précédemment gérée  
par l'association «Les Pélicans».



### BESOIN D'UNE AIDE A DOMICILE ?



#### VOUS SOUHAITEZ EMBAUCHER UNE AIDE A DOMICILE ?

- Pour vous, nous nous engageons à :
  - Recruter des professionnels qualifiés
  - Rédiger le contrat de travail
  - Etablir les fiches de paies
  - Gérer les déclarations à l'URSSAF et à la CPAM
- Devis gratuit
- Aides financières sous conditions pouvant aller jusqu'à 100%

**50%**  
des sommes  
versées  
déductibles des  
impôts

L'Abej-Coquerel s'engage à vos côtés pour vous aider au mieux 03 44 75 05 06



**Adhap Services**  
149 Rue de Paris  
60200 COMPIEGNE  
Tél : 03.44.36.72.96  
Mail : [adhap60a@adhapservices.eu](mailto:adhap60a@adhapservices.eu)

**Bureaux ouverts de 9h à 12h et de 14h à 18h**

L'entreprise **Adhap Services** est spécialisée dans l'aide à domicile:  
Travaux ménagers, accompagnement, gardes personnalisées,



# SAUVETEURS DE L'OISE



**L'Association des Sauveteurs de l'Oise**, Section Attichy, est une Association agréée de Sécurité Civile et a pour principale mission : l'Enseignement du Secourisme, la Natation Sauvetage et la tenue de Dispositif Prévisionnel de Secours ainsi que l'Assistance aux Populations sinistrées lors de catastrophes, sur réquisition préfectorale ou communale.

Ce site est équipé d'un défibrillateur cardiaque



Article R.8311-18 du code de la santé publique : «Toute personne, même non médecin, est habilitée à utiliser un défibrillateur automatisé externe.»

## **L'Enseignement :**

Prendre contact avec l'Association

L'enseignement comprend : IPS Initiation aux Premiers Secours, GQS Gestes Qui Sauvent, PSC1 Premiers Secours Civiques de niveau 1, PSE1 et 2 Premiers Secours en Équipe de Niveau 1 et 2.



## **Dispositif Prévisionnel de Secours**

Tenue de Dispositif Prévisionnel de Secours à la demande des municipalités et des Associations (Nuit de feu, manifestations sportives, (Triathlon, Trail, courses pédestres, judo, cyclisme, hippique...) et culturelles (concerts, spectacles de rue, salon du mariage...))

**Chef de Section :**

**Joël LEROUX**

30 rue René Richard  
JANVILLE

Mail : [longueil@sauveteursdeloise.fr](mailto:longueil@sauveteursdeloise.fr)

Téléphone : 06 75 42 79 60 ou 03 44 76 18 86

**OU**

Paule DUQUENNE

28 Rue des Boves

60350 Attichy

Tel : 03,44,42,91,26

mail : [attichy@sauveteursdeloise.fr](mailto:attichy@sauveteursdeloise.fr)

<http://www.sauveteursdeloise.fr/>

## **DEVENEZ ACTEUR INITIEZ-VOUS AUX PREMIERS SECOURS**

**ALERTER**



**MASSER**

**DÉFIBRILLER**



**POSER UN GARROT**



# DEFIBRILLATEURS



Le Conseil Municipal a décidé lors de sa séance du 28 mars 2019, de procéder à l'acquisition de 2 défibrillateurs qui seront installés au cours du trimestre à venir.

Un sera posé dans la salle des fêtes et le second sur le mur extérieur en briques de la cantine près de l'école maternelle.

Chaque habitant pourra s'initier aux gestes qui sauvent en cas de situation d'urgence et se sensibiliser au secourisme via un site internet que nous vous communiquerons dès la mise en service des appareils.







## > Ecoles

### Rappel de stationnement

#### IMPORTANT

Le niveau le plus élevé du Plan Vigipirate a été activé, suite aux événements dramatiques survenus à Strasbourg durant la soirée du 11 décembre. Des mesures de sécurité renforcée seront appliquées sur l'ensemble du territoire national.

En conséquence, la *Municipalité* rappelle que l'arrêt et le stationnement sont **FORMELLEMENT INTERDITS**, même pour une courte durée, devant les Ecoles, la Cantine et l'Eglise sous peine d'amende.

Nous comptons sur votre autodiscipline pour respecter ces simples règles de sécurité afin que nous n'ayons pas le désagrément d'intervenir auprès des contrevenants.

# CENTRES DE LOISIRS

**RAPPEL** : Depuis le 1er janvier 2019, le service animation-loisirs de la CC2V a mis une nouvelle organisation d'inscription et de paiement en place, concernant les accueils et loisirs.

Les familles font désormais leur inscription ou paiement directement au Pôle Enfance Jeunesse ou par internet.

Il n'y a donc plus d'inscription en Mairie.

**Pôle Enfance Jeunesse**

**9, rue du Maréchal Juin**

**60150 THOUROTTE**

**Tel : 03 44 90 61 40**

[pole@cc2v.fr](mailto:pole@cc2v.fr)



## PÉRISCOLAIRE / CANTINE

Le printemps est arrivé, une nouvelle saison, une nouvelle programmation. En effet, au retour des vacances de Pâques les enfants du périscolaire vont de nouveau s'affairer dans notre jardin ; pour le nettoyer dans un premier temps, puis y planter leurs futurs fruits et légumes. Au programme : radis (record de 200 radis ramassés l'année dernière à battre), salade, pieds de tomates. Nous tenterons les melons, et pour agrémenter tout cela quelques fleurs bien au frais dans leur bac.

**M. Vincent GRÜN**  
Directeur Périscolaire



# ECOLE

Le début d'année est traditionnellement la période des Vœux. Nous souhaitons à vos proches, santé, prospérité et bienveillance. Malheureusement pour vos Enfants, pour les Enseignants et le Personnel Communal, c'est une bien mauvaise nouvelle qui est tombée. En effet, le jeudi 24 janvier 2019 le Comité Technique Spécial Départemental se réunissait afin de déterminer une adaptation du réseau scolaire de l'Oise pour la rentrée de septembre 2019. Dès le vendredi 25 janvier 2019 les décisions présent apparaissent sur différents sites Internet et, parallèlement, les Inspecteurs de l'Education Nationale informaient les Collectivités des choix qui avaient été pris.

Lors du Conseil d'Ecole du jeudi 7 février 2019, Mme LE GUEN— Directrice de l'école, nous informe officiellement de la décision d'une fermeture de classe à l'école de PIMPRESZ pour la rentrée 2019. Les prévisions de répartition des élèves par classe n'étant pas encore actées, nous vous tiendrons informés dans le prochain bulletin des décisions prises par le Conseil des Maîtres et le Conseil d'Ecole. C'est une très grande déception pour notre village. Nous avons connu durant ces dernières années des moments forts et pleins d'espoir pour notre école. La création du Périscolaire et de la Cantine, la construction de deux classes avec les locaux annexes, le bureau pour la Direction ainsi que l'aménagement de la Salle des Associations pour recevoir temporairement une classe. Tous ces investissements ont été faits pour accueillir vos Enfants dans les meilleurs conditions.

Lors du précédent mandat, des dispositions avaient été prises pour permettre de réaliser une évolution et un développement de notre Village. (Révision du Plan Local d'Urbanisme). En l'absence de projet concret il est difficile de convaincre les représentants de l'Education Nationale de conserver cinq classes pour la rentrée 2019, alors même que les effectifs seront quasiment identiques à ceux de la rentrée 2018.

Nous nous devons d'avoir une pensée également pour les Assistantes Maternelles de PIMPRESZ. En effet, c'est à partir du dynamisme politique local que dépend les emplois de demain. Cette économie locale est essentielle pour beaucoup d'Assistants Maternelles et rend bien des services aux Parents. D'autres inquiétudes peuvent nous préoccuper ; des projets de lois (Loi pour l'Ecole de la Confiance) sont en cours d'examen et concernent l'avenir du Fonctionnement des écoles primaires. Il faut souligner l'absence d'information transmise aux Collectivités par le Ministère de l'Education Nationale. Alertés par le mouvement de protestation des Enseignants ainsi que par les Organisations Syndicales, des informations nous font penser qu'une grande réorganisation de l'école primaire serait très défavorable pour nos écoles rurales. (Rapprochement d'école de moins de quatre classes avec un Collège ou d'autres écoles dans le même cas). Il faut souligner que rien n'est acquis dans l'avenir pour que PIMPRESZ conserve quatre classes.

Ces fusions d'écoles seraient dans le seul but de faire des économies sur la Direction des Etablissements et le nombre d'Enseignants. Nous perdrons ce qui nous reste d'essentiel pour la vie de notre village « L'ECOLE ».

Je conclurais cet article par une citation du Philosophe Alain que j'utilise souvent mais qui me semble très appropriée dans ces périodes difficiles « Le pessimisme est d'humeur, l'optimisme est de volonté ».

Je crois et nous sommes nombreux à croire en l'avenir de notre Ecole pour le bien de nos Enfants et des Parents.



**M. Pascal LEFEVRE**  
**2ème Adjoint au Maire**  
**Président de la Commission des Relations Scolaires**



# Animations Communales

## Rétrospectives

### › Repas des Aînés

Le Repas habituel de nos Chers Aînés a eu lieu  
le Samedi 09 Février 2019  
réalisé par le Traiteur AZ Réception de LASSIGNY



## › Dépôt de Gerbe

Journée du Souvenir pour les Victimes de la Guerre d'Algérie  
du 19 Mars 1962

Nous nous sommes réunis le Mardi 19 Mars 2019 pour cette Commémoration  
qui fût accompagnée d'un dépôt de Gerbe au Monument aux Morts  
et suivie d'un pot à la salle des associations

# CÉRÉMONIE DU CESSEZ-LE-FEU EN ALGÉRIE



## Animations Communales à venir

### › Cérémonie du 8 Mai

Nous nous réunirons au Monument aux Morts le Mercredi 08 Mai 2019 pour commémorer l'Anniversaire de la Victoire des Alliés sur l'Allemagne nazie et la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe. A cette occasion nous procéderons au dépôt d'une gerbe. Ce dernier sera suivie d'un pot à la Salle des Associations.

L'heure vous sera communiquée ultérieurement dans les panneaux d'affichage de la commune et sur son site internet



## › Fête Communale et Brocante

La Fête aura lieu du Samedi 08 au Lundi 10 Juin 2019.

La Brocante se déroulera le Dimanche 09 Juin de 6h à 18h.

Le Lâcher de ballon s'envolera le Lundi 11 Juin à 17h suivit des Tours de Manèges gratuits à 18h pour tous les enfants scolarisés à Pimprez.

Pour clôturer ces festivités, nous nous réunirons autour d'un pot de l'amitié auquel vous êtes tous cordialement conviés.

## › Exposition Artisanale

Une exposition « Peintres et Artisans amateurs de la Région » organisée par

Madame Françoise LEMAIRE  
aura lieu le : Dimanche 09 Juin 2019  
Salle des Fêtes de PIMPRESZ  
De 10h à 18h



## Les Associations

### LE COMITÉ DES FÊTES

Le Comité des Fêtes organisera un concours de «**Maisons Illuminées**» ainsi que de «**Jardins Décorés**» au mois de Décembre 2019.

Trois gagnants sur chaque activité recevront un bon d'achat.

Nous vous communiquerons les détails sur ce concours lors des prochains mois.

**RAPPEL** : Toutes demandes et règlements concernant l'Association, ne doit pas être traités en Mairie.

Merci de contacter Mme CLEMENT Nathalie au **06.17.98.51.64**

CLEMENT Nathalie  
Présidente du Comité Fêtes de Pimprez



## SOCIETE DE CHASSE COMMUNAL DE PIMPRESZ

**Le Président et les membres de la société de Chasse**  
vous présentent leurs vœux les plus sincères pour cette nouvelle  
année 2019.

### Le mot du Président

Tout d'abord, un petit mot pour remercier tous les propriétaires et une partie des agriculteurs qui nous permettent de chasser sur une partie du territoire.

Depuis quelques mois, nous faisons passer une circulaire sur les problèmes de maladie du sanglier. Nous vous demandons de nous informer lorsque vous voyez tout animal porcin et nous vous recommandons de ne pas les toucher.

L'année 2018 fût une année marquée par beaucoup de problème temps à la chasse que parmi les membres. En effet, cette année a été marqué par la disparation de deux de nos membres qui nous ont quittés: Claude et Christian. Nous avons passés de bonnes journées ensemble et je tiens à préciser que nous vous oublierons jamais.

Dans nos problèmes de chasse, nous tenons à remercier notre maire, M. Christian TOULLIC, qui fait beaucoup pour notre société.

J'espère que l'année 2019 sera une bonne année d'espoir et nous vous souhaitons surtout la santé.

M. le Président Jacky AUGENDRE



*repas de chasse de Noël*

Les fleurs du printemps sont les rêves de l'hiver racontés, le matin, à la table des anges.



♥ 298



*Citation de célébrité*

**Gibran Khalil Gibran**

Artiste, écrivain, Peintre, Poète (1883 - 1931)

Bulletin rédigé par : Bernard Christian TOULLIC, Marie-Laure PICARD, Pascal LEFEVRE et Isabelle DIDELET

En collaboration avec : Les Associations de Pimprez et le Directeur de la Cantine et du Périscolaire.

### Rendez-vous au prochain Bulletin

**Le Maire et les Membres du Conseil Municipal vous souhaitent une bonne lecture.**

\*\*\*\*\*



### COURRIER DES LECTEURS

Vos coordonnées (facultatives)

Nom, Prénom :

Adresse :

Cet espace est le vôtre!

Idées, réclamations, propositions, questions...

---



---



---



---



---



---



---



---



---



---



---



---



---



---



---



---



---



---



---



---



---



---